

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 juin 2015 à 19 H 30.

Date de Convocation : 23 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 : AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGERIE Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre,

Absents : UHRING Fabien a donné pouvoir à PEYRON Jean-Pierre.

Effectif valable : 14+ 1 procuration/15

Président de séance : Madame Mireille DUMESTE, Maire

Secrétaire de séance : Madame Jeannine FAURE

DELIBERATIONS

1. Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Mme le Maire expose à l'assemblée que si les fonctions d'élu local sont gratuites, une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat, est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Madame le Maire souhaite rester dans l'enveloppe de 2014, soit 25 431,84€ annuels réparti à 26.978% de l'indice 1015 de la fonction publique pour le maire et 7.194% pour les adjoints.

Accord à l'unanimité

2. Délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Afin de faciliter la gestion communale, Madame le Maire propose de reconduire les délégations de pouvoirs diverses accordées au Maire par le Conseil municipal lors du mandat précédent et donne lecture du projet de délibération à l'Assemblée.

Accord à l'unanimité

3. Confirmation de la désignation des délégués au SIVOM du Calavon

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de confirmer la désignation des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Calavon.

Propositions : Délégués titulaires : Jean-Pierre Peyron et Jean-Pierre Tirard,

Délégués suppléants : Michaël Poutrain et Daniel Ravaute.

Accord à l'unanimité

4. Confirmation de la désignation des délégués au Parc Naturel Régional du Luberon/ à la Réserve Géologique

Propositions : Délégué titulaire : Mathias MEIGNAN,

Délégué suppléant : Camille MATHIEU.

Madame Dargery souhaitant être déléguée suppléante, Mme le Maire fait procéder au vote :

- Délégué titulaire : Mathias Meignan, (15 voix)
- Délégué suppléant : Camille Mathieu (11 voix)
- Viviane Dargery : (4 voix)

M. Meignan est désigné délégué titulaire et Mme Mathieu, déléguée suppléante.

5. Confirmation de la désignation des délégués au Syndicat d'Electrification Vauclusien

Propositions : Délégué titulaire : Jean-Pierre PEYRON,
Délégué suppléant : Jean-Pierre TIRARD.

Accord à l'unanimité

6. Confirmation de la désignation des délégués au Syndicat intercommunal des Transports Scolaires

Propositions : Délégué titulaire : Nadia CHIBOUT,
Délégué suppléant : Céline AUGIER.

Accord à l'unanimité

7. Confirmation de la désignation des délégués au Syndicat Mixte de Valorisation Forestière

Propositions : Délégué titulaire : Daniel RAVAUTE,
Délégué suppléant : Michaël POUTRAIN.

Accord à l'unanimité

8. Confirmation de la désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Rivière Calavon Coulon

M. Roux souhaitant être délégué titulaire, M. Tirard, ancien délégué titulaire, accepte de devenir suppléant.

Propositions : Délégués titulaires : Daniel RAVAUTE et Frédéric ROUX,
Délégués suppléants : Michaël POUTRAIN et Jean-Pierre TIRARD.

Accord à l'unanimité

9. Confirmation de la désignation des délégués au SIRTOM du Pays d'Apt

M. Roux souhaitant être délégué titulaire, M. Tirard, ancien délégué titulaire, se retire.

Propositions : Délégués titulaires : Céline AUGIER et Frédéric ROUX,
Délégués suppléants : Jean-Pierre PEYRON et Caroline BREMOND- DICK.

Accord à l'unanimité

10. Composition de la Commission des marchés

Propositions :

Présidente : Mireille Dumeste,

Membre titulaires : Mathias Meignan, Fabien Uhring et Frédéric Roux

Membres suppléants : Jean-Pierre Peyron, Jeannine Faure et Caroline Brémond-Dick.

Accord à l'unanimité

11. Composition de la Commission d'urbanisme élargie

Propositions :

Présidente: Mireille Dumeste

Membre titulaires : Jeannine Faure, Mathias Meignan et Frédéric Roux,

Membres suppléants : Jean-Pierre Peyron, Marcel Avargues et Guy Aubert (membre extérieur).

Accord à l'unanimité

12. Composition de la Commission communale d'Action Sociale

La CCAS est composé pour moitié de membres du Conseil municipal et d'autant de personnes extérieures. Le Maire en est président de droit.

Le Maire demande au Conseil d'élire quatre membres : C. Augier, N. Chibout, JP Peyron, J. Faure. Elle propose de reconduire M. Arnal, B. Dumont, D. Peyron et E. Sotti comme membres extérieurs. Les membres extérieurs seront nommés par arrêté.

Accord à l'unanimité

13. Répartition du prélèvement au profit du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2015

Le Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales, mécanisme de péréquation horizontale, consiste à redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et des groupements dont le potentiel fiscal agrégé est supérieur à un certain seuil, en faveur des collectivités moins favorisées.

Pour 2015, l'Etablissement intercommunal Pays d'Apt Luberon doit abonder ce fonds à hauteur de 374 202€. La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon propose d'appliquer la répartition dérogatoire et de prendre à sa charge 150 000 € pour l'année 2015, ce qui laisserait 224 202 € à la charge des communes.

Dans ce cadre, la participation de Viens s'élèverait à 4 440,80 € au lieu des 4 872,00 € prévus par la répartition selon le régime de droit commun.

Accord à l'unanimité

14. Motion relative à la représentation au sein du Conseil communautaire

Suite à la démission du maire d'Auribeau, la représentation au sein du Conseil communautaire pourrait être revue pour respecter une loi de mars 2015 modifiant la répartition des sièges, et passer de 58 à 51 sièges. Dans ce cadre, Viens pourrait perdre un siège.

Parallèlement, les conseillers communautaires des communes de plus de 1000 habitants ont été élus pour cette fonction au suffrage universel en avril 2014 et remplissent ainsi leur mission depuis plus d'un an.

La communauté de communes demande donc aux communes membres d'adopter une motion pour maintenir la composition actuelle du conseil communautaire.

Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 2 juillet 2015.

Le Maire,
Mireille Dumeste.

